Ce document a été mis en ligne le 02/07/2026 09:35

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 24 juin 2026

Date de convocation : 17/06/2026
Nombre de conseillers en exercice : 75
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Bertry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

Objet : Délibération 2026/78 complémentaire à la délibération 2024/79 portant admission en non-valeur après effacement d'une dette et ouverture de crédit

Membres présents (60) : MAILLARD Laurent, PORTIER Carole, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, CAFFIAUX Alban, DMYTRUS Cécile, SOUPLY Paul, TERLYNCK Audrey, LECLERCQ Bruno, LEBRUN Christophe, HOTTON Sandrine, BERA Audrey, FORRIÈRES Daniel, BRICOUT Frédéric, CHMIELEWSKI Dominique, COLLIN Denis, DEVIENNE Marc, POULAIN Bernard, CAILLAUX Céline, DENIZON Violenne, MATON Audrey, MERY-DUEZ Anne-Sophie, THUILLEZ Martine, TRIOUX Sandrine, BRISSEZ Renelle, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, DELSART Bettina, MARTIN Rémy, RAMETTE Vincent, WATREMETZ Jean-Luc, DEMADE Aymeric, DESCAMPS Olivier, PORCHERET Didier, SIMEON Nicolas, SIMEON Serge, CLERC Fanny, THEBERT Chloé, PAQUET Pascal, CALVANESE Pasquale, MERIAUX Christelle, FONTAINE Cédric, LESNE SETIAUX Monique, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUÈRE Laurence, MACHUT Frédéric, KUDLA Barbara, VILLAIN Bruno, WAXIN Julien, GARCIA David, NICAISE GODELIEZ Véronique, QUENNESSON Gérard, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, QUEVREUX Patrice, DOERLER Axelle, MELI Jérôme, LEFEBVRE Maïté

Membres ayant donné procuration (8) : BASQUIN Alexandre à PORTIER Carole, MOTY Martine à WATREMETZ Jean-Luc, DUDANT Pierre-Henri à SOUPLY Paul, GOMANNE Dominique à LEBRUN Christophe, BONIFACE Didier à POULAIN Bernard, RIQUET Alain à THUILLEZ Martine, MANESSE Joëlle à SIMEON Serge, GERARD Pascal à WAXIN Julien

Membres excusés (2) : DISDIER Mélanie, FRANCOIS Michel

Membres absents (5) : HERMANT Géry, HISBERGUE Antoine, DUBUIS Bernadette, GALLIEZ Cindy, RICHEZ Jean Pierre

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

Ce document a été mis en ligne le 02/07/2026 09:35

/2026

Délibération 2026/78 complémentaire à la délibération 2024/79 portant admission en non-valeur après effacement d'une dette et ouverture de crédit

Une première délibération n°2024/79 du 9 octobre 2024 a acté l'effacement d'une dette de 6 156,72 € concernant un usager de l'aire d'accueil des gens du voyage, à la suite d'une décision de la commission de surendettement des particuliers du NORD en date du 7 août 2024.

Toutefois, le Service de Gestion Comptable de Caudry précise, par courrier en date du 24 avril 2026, que dans le cadre d'une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, toutes les créances nées et exigibles à la date de la décision de la commission (soit le 7 août 2024) doivent être effacées.

À cette date, deux factures supplémentaires étaient exigibles bien que les titres n'aient pas encore été émis au moment de l'instruction initiale du dossier :

- Le titre n°574/2024 relatif au mois de juin 2024, pour un montant de 357,13 €
- Le titre n°577/2024 relatif au mois de juillet 2024, pour un montant de 311,79 €

Le montant complémentaire à admettre en non-valeur s'élève donc à 668,92 €.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la décision de la commission de surendettement des particuliers du NORD en date du 7 août 2024 ;
Vu le courrier du Service de Gestion Comptable de Caudry en date du 06 septembre 2024 ;
Vu la délibération n°2024/79 du 9 octobre 2024 portant admission en non-valeur d'un premier montant de 6 156,72 € ;
Vu le courrier du Service de Gestion Comptable de Caudry en date du 24 avril 2026 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée :

- **Approuve l'effacement complémentaire de la créance pour un montant total de 1032,13 € (titres 574/2024 pour 357,13 € en juin, 577/2024 pour 311,79 € en juillet et titre 582/2024 pour 363,21 € en août) ;**
- **Décide que cette dépense sera imputée au compte 6542 du budget de la CA2C ;**
- **Constate l'ouverture des crédits nécessaires à l'article 6542 fonction 554 pour couvrir ce montant ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Annexe(s) - *Courriers SGC et rapport de la commission*

Le secrétaire de séance, Jérémy RICHARD  IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.	Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 30/06/2026 Publication le 02/07/2026 Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON 

Registre des délibérations

Ce document a été mis en ligne le 02/07/2026 09:35

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

REÇU
Le 24 SEP. 2024

SGC
12 SEP. 2024
ARRIVÉE DU COURRIER

Direction générale des Finances publiques
Centre des Finances publiques de CAUDRY
SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE CAUDRY
46 rue Aristide Briand
59540 CAUDRY
Téléphone : 03 61 41 01 12
Mél. : sgc.caudry@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :
Jours et heures d'ouverture : LUNDI AU VENDREDI
DE 8h30 à 12h30
Réception : Avec ou sans RDV
Affaire suivie par : Anne RICHARD
Téléphone : 03 61 41 01 12

SERVICE DE GESTION COMPTABLE
46 RUE ARISTIDE BRIAND
59540 CAUDRY

Monsieur le Président de Communaute
d'Agglomération du CAUDRESIS CATESIS

Caudry, le 06 Septembre 2024

Objet : **Surendettement – rétablissement personnel sans liquidation judiciaire**

Monsieur le Président,

En référence au dossier de surendettement de [redacted], la commission de Surendettement des Particuliers de La Banque de France du Nord Valenciennes a décidé dans sa séance du 07 août 2024 d'orienter celui-ci vers une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire consistant à l'effacement des dettes.

[redacted] reste redevable d'impayés pour 6156,72€.

Je vous remercie de bien vouloir délibérer et émettre un mandat après vous être assuré de l'existence de crédits budgétaires au compte 6542.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Service de Gestion Comptable de CAUDRY
059 314
46 rue Aristide Briand
BP 30219
59544 CAUDRY CEDEX

Le Comptable Public,

Sandrine BASQUIN

Ce document a été mis en ligne le 02/07/2026 09:35

Dossier N° 000124029589 ([redacted])

Motivations de l'orientation

Dans sa séance du 07/08/2024, la Commission de surendettement des particuliers du NORD a constaté la situation de surendettement de :

[redacted]

et a prononcé la recevabilité de son dossier.

[redacted]

Ses ressources sont composées de : Autres ressources et Retraite / Autres pensions.

Les ressources sont évaluées à 1256,00 EUR et les charges à 1360,00 EUR. Il a été déterminé un minimum légal à laisser à sa disposition de 1084,08 EUR, une capacité de remboursement de -104,00 EUR et un maximum légal de remboursement de 171,92 EUR. La Commission, après examen du dossier, a retenu une mensualité de remboursement de 0,00 EUR.

L'historique du dossier est le suivant :
- 19/06/2024 : Dépôt du dossier

L'instruction du dossier a fait apparaître que la situation de la débitrice est irrémédiablement compromise en raison de sa situation professionnelle et/ou familiale, et de l'absence d'éléments factuels permettant d'envisager une évolution favorable de sa situation. Elle est retraitée.
Son patrimoine n'est constitué que de biens meublants et/ou de biens non professionnels indispensables à l'activité professionnelle ou de biens dépourvus de valeur marchande ou dont les frais de vente seraient manifestement disproportionnés au regard de leur valeur vénale.
Compte tenu de cette situation irrémédiablement compromise et de l'absence d'actif réalisable, la Commission a décidé dans sa séance du 07/08/2024, d'orienter le dossier vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

[redacted] devra continuer à régler à échéance les charges courantes.
La Commission l'invite à demander, dès que cela est possible, la mensualisation des charges et impositions courantes pour une meilleure gestion de son budget mensuel.

Ce document a été mis en ligne le 02/07/2026 09:35

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL2026_078**
Objet :	**Délibération 2026/78 complémentaire à la délibération 2024/79 portant admission en non-valeur après effacement d?une dette et ouverture de crédit**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-06-24 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	059-200030633-20260624-DEL2026_078-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20260624-DEL2026_078-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 2026_078.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20260624-DEL2026_078-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	230 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 78 dette.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20260624-DEL2026_078-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	863.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 juin 2026 à 13h46min26s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 juin 2026 à 13h46min28s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 juin 2026 à 13h46min29s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 juin 2026 à 13h46min46s	Reçu par le MI le 2026-06-30

Ce document a été mis en ligne le 02/07/2026 09:35